

Article Figaro 13 octobre 2004

Le député européen UMP estime que l'Assemblée a la possibilité de voter, malgré l'avis contraire du gouvernement

Alain Lamassoure : "Chirac peut demander de différer l'ouverture des négociations "

Ancien ministre délégué aux Affaires européennes (1993-95), Alain Lamassoure est vice-président de la délégation française au PPE (Parti Populaire européen).

le Figaro - Pensez-vous que le débat de demain après-midi suffira à apaiser les députés ?

Alain Lamassoure - Il est clair que les porte-parole de l'UMP, de l'UDF et du PS ont de fortes réserves à exprimer sur l'adhésion de la Turquie. L'important, c'est que ce débat, qui sera suivi en novembre d'un autre, avec vote celui-là, au Parlement européen, soit pris en compte au Conseil européen du 17 décembre.

L'avis des députés français n'aurait-il pas plus de poids s'ils pouvaient s'exprimer eux aussi par un vote ?

Mais contrairement à ce qu'on lit ici ou là, un vote est parfaitement possible ! Il existe même plusieurs moyens de l'organiser. Dire que la tradition constitutionnelle de la Vème République interdit au Parlement de se mêler de relations extérieures est faux. Dans le cadre du contrôle de la politique européenne du gouvernement par le Parlement, prévu par l'article 88.4 de la Constitution française, l'Assemblée nationale examine actuellement un projet de convention avec Chypre. Compte tenu de la situation dans le nord de l'île, l'adoption de ce projet se prête parfaitement à un vote sur la Turquie. Et comme l'accord de Chypre est doté d'un statut juridique, l'Assemblée nationale peut s'autosaisir sans demander l'accord du gouvernement. Par ailleurs, Edouard Balladur vient de rappeler que d'ici à quelques jours l'Assemblée aura à voter la contribution de la France à l'Union européenne dans le cadre du budget 2005. En sa qualité de future adhérente, la Turquie est destinataire d'une partie de cette aide financière, à condition que les députés le décident.

Quelle doit être l'attitude de l'UMP ?

Je ne voudrais pas que les autorités françaises tiennent un double langage en disant d'un côté à la Turquie qu'elle va entrer dans l'Union, et en affirmant de l'autre aux Français que la décision leur reviendra dans une quinzaine d'années, et que s'ils s'opposent à l'adhésion turque elle ne se fera pas. L'expérience montre que, lorsque des négociations d'adhésion sont entamées, elles aboutissent, et vite. Nous négocions avec des démocraties qui ont des comptes à rendre à leurs électeurs. Se mettre en conformité avec les critères de l'Union suppose de demander des sacrifices importants à une population. Les Turcs n'attendront pas quinze ans pour être récompensés de leurs efforts. Leur gouvernement pourra les faire patienter aux mieux cinq ou six ans.

Est-ce la raison pour laquelle Ankara demande à la Commission européenne de lui fixer un délai précis ?

Oui, absolument. En annonçant qu'elle va soumettre la Turquie à un contrôle politique permanent, assorti le cas échéant de sanctions, la Commission tient un discours outrageant.

Soit elle ne fera pas ce qu'elle dit, et sa menace est un sabre de bois, soit elle mettra la Turquie sous tutelle, ce qui l'humiliera. Il serait beaucoup plus loyal vis-à-vis des Turcs de reporter l'ouverture des négociations, par exemple de deux ans, en expliquant que les conditions ne sont actuellement réunies ni chez eux ni chez nous. Ou alors, de proposer à la Turquie un partenariat privilégié, comme la future Constitution le permet.

Jacques Chirac peut-il se déjuger ?

Il n'aurait pas à le faire ! Le président serait fondé à rappeler qu'il est personnellement favorable à l'adhésion de la Turquie, mais que dans une démocratie comme la France, étant donné les vives réserves que suscite cette perspective, et qui se seront exprimées à l'Assemblée nationale, éventuellement par un vote, la sagesse commande soit de différer l'ouverture des négociations, soit de recourir au partenariat privilégié.

Et s'il ne choisit ni l'une ni l'autre de ces solutions ?

Je n'imagine pas que le débat parlementaire soit sans conséquence sur la décision du Conseil du 17 décembre. Les Turcs interrogent déjà les dirigeants européens sur leur degré de sincérité. En étant les premiers à oser dire tout haut ce que pensent leurs électeurs, nos députés vont libérer la parole en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, dans les trois pays du Benelux, au Danemark... Et si par malheur les autorités françaises versaient dans la schizophrénie, le risque serait grand que le débat turc empoisonne celui sur le traité constitutionnel.